Syndicat GENERAL

Des Personnels du GPMH Et des Personnels administratifs et de maintenance Du Port du HAVRE



Hangar 18
Quai Joannes Couvert
76600 LE HAVRE

\$\frac{\mathbf{\textit{Z}}}{2.72.76.90}\$
Fax: 02.32.72.76.80
E-mail: cgtpah@havre-port.fr

Le Havre, le 3 Avril 2012

Monsieur Hervé MARTEL
Président du directoire du GPMH

Monsieur,

Nous avons pris connaissance d'un courrier daté du 26 mars 2012, à l'intention de notre établissement et provenant de M.PERNOT Nicolas, directeur général des services de la Ville du Havre, au sujet du programme de démolition/vente de huit grues portuaires, propriétés de notre établissement.

En effet, ce courrier fait suite à une correspondance que M.CASTAING aurait eu avec la ville du Havre, leur demandant de se positionner sur une éventuelle reprise avant ferraillage, de tout ou partie des outillages cités.

Bien évidemment la ville du Havre dans sa réponse, se positionne tout en se réjouissant que M.CASTAING ai pensé à eux, et sans même se soucier de savoir si elles ont, ou pas, une utilité!!

Car le problème est bien là, puisque certaines de ces grues nous servent aujourd'hui pour la mise en place de passerelles paquebots..... et si l'on creusait un peu, on pourrait trouver une utilité lucrative pour les autres!

Alors comme il faut sans cesse rattraper les agissements de certains « excités » de notre établissement, qui n'ont de cesse d'essayer d'externaliser toute activité depuis l'application de cette réforme portuaire, nous réitérons notre position, que vous ne connaîssez pas par votre récente nomination, mais que notre établissement connaît bien !

- ➤ La mise en place de passerelles paquebots nécessite actuellement l'utilisation de grues de quai que le GPMH possède en nombre suffisant pour pouvoir répondre aux exigences des clients, notamment lors d'escales multiples, et la saison 2012 s'annonce conséquente.
- Notre détermination à ne pas voir disparaître ces outillages tout et autant que nous n'ayons pas d'outillages adaptés tant sur le plan technique que sur le nombre.
- ➤ Le choix d'effectuer la mise en place de passerelles paquebots par une seule grue mobile n'est pas objectif ni réalisable au regard de la procédure qui montre d'important dysfonctionnement lors d'escales multiples (procédure connue de la hiérarchie)
- Les risques en termes de sécurité compte tenu de l'état de ces quais, combinés à l'utilisation d'une grue mobile sans plaques de répartition!

Enfin et de manière plus globale, il faut rapidement bousculer certains décideurs de notre établissement, pour leur faire prendre conscience que les salariés sont les premiers acteurs de cette activité et qu'a ce titre, ils doivent être écoutés et entendus!!

De plus et pour que vous ayez tout les tenants de ce dossier, faites vous raconter l'histoire de cette grue que notre établissement loue presque 14 000€/mois et qui dort depuis 5 mois dans un hangar, et faites le ménage dans les dossiers que L.CASTAING vous a laissé pour y retrouver un préavis de grève reconductible à ce sujet, déposé le 14 novembre 2011 et applicable à compter du Lundi 21 Novembre 2011.

Enfin pour finir, nous vous précisons que nous envoyons également un courrier à la Ville du Havre pour leur faire connaître notre détermination et essayer de refroidir leur enthousiasme débordant!!

Dans l'attente de se rencontrer notamment sur ce sujet, veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent DELAPORTE

Le Secrétaire Général

Copies:

- M. De la Laurencie DOP
- Mme BOUHILA DRH
- M. RADET STE
- Info et affichage aux salariés